

Fiches territoriales

BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE



Préambule

Le Plan départemental de l'habitat 2024-2029 a pour ambition de constituer un outil de dialogue entre le Conseil départemental, l'Etat et les territoires, afin de construire une vision partagée de l'habitat dans le département.

Il comprend à cet effet, outre des orientations stratégiques et un programme d'action d'échelle départementale, des fiches territoriales qui doivent proposer des enjeux et des priorités différenciées de l'habitat selon les contextes et problématiques des territoires girondins.

Une approche territorialisée des enjeux de l'habitat et du logement

Le volet territorial du PDH permet d'identifier les priorités propres à chaque grand territoire et de proposer des solutions possibles tenant compte des dynamiques locales.

L'intérêt de l'échelon territorial des grands bassins d'habitat est d'assurer une échelle de mise en cohérence entre les grandes ambitions départementales et les priorités relevant de l'échelle locale ou intercommunale, sans pour autant se substituer aux objectifs retenus dans les PLH et/ou les SCOT pour les territoires qui en sont dotés.

Les orientations pour chaque grand territoire tiennent ainsi compte des apports de la concertation partenariale mise en œuvre à chaque grande étape de la démarche d'évaluation-révision :

- Lors des 6 ateliers territoriaux de l'évaluation du Plan départemental de l'habitat 2015-2020 organisés entre février et juin 2022 ;
- Lors des 6 ateliers de territoire organisés du 22 au 26 mai 2023, de présentation des orientations cadre du Plan départemental de l'habitat 2024-2029 ;
- Lors de rencontres partenariales et de séminaires de travail avec les territoires organisés les 23 septembre 2022 et 9 janvier 2023, et lors de la Section départementale du CRHH du 17 octobre 2023.

Ces différents temps d'échange et de partage ont constitué des temps forts de mobilisation et de prise en compte des enjeux des territoires, au même titre que les retours de consultation des partenaires sur les documents de projet du Plan départemental de l'habitat.

Objectifs et contenu des fiches territoriales

Les fiches territoriales ont vocation à mettre en perspective les enjeux, les outils, stratégies et modes d'actions possibles, permettant de faciliter la réalisation des projets d'habitat et de répondre aux défis des territoires.

Elles comprennent un rappel synthétique du contexte qui permet de faire ressortir les grands constats et problématiques au sein de chaque grand territoire, et sont composées en 4 volets :

- > Des chiffres clé qui permettent de rappeler des éléments de contexte sur les évolutions socio-démographiques, la consommation foncière, le parc de logement et notamment le parc locatif social, l'état de la demande et des attributions de logements locatifs sociaux,
- > Les dispositifs stratégiques et opérationnels présentant des éléments synthétiques sur les dispositifs de revitalisation de l'habitat, le bilan du parc privé, les dispositifs permis de louer

et de diviser, les démarches de planification territoriales, les conventions engagées entre les territoires et l'EPFNA, etc.

- > Des enjeux de synthèse de l'habitat et du logement, sous forme cartographique synthétique,
- > Les priorités du territoire précisant le contexte, les enjeux, et les priorités d'action de l'habitat par grandes thématiques.

Articuler ambition sociale et approche environnementale des territoires : un défi au cœur de la politique départementale de l'habitat

Au cœur d'enjeux sociaux et territoriaux, la politique départementale de l'habitat vise une approche transversale de l'habitat articulant l'ambition du logement pour tous à une stratégie d'urbanisme et d'aménagement résilient du territoire girondin.

Elle invite ainsi à concilier sobriété et attractivité de l'habitat, maîtrise de l'étalement urbain et revitalisation urbaine, limitation de la consommation des espaces et préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

Elle incite précisément les collectivités à développer une vision globale, transversale et anticipatrice du foncier dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, fondée sur l'équilibre entre espaces urbanisés et espaces naturels, agricoles et forestiers, et sur la solidarité inter-territoriale et intercommunale.

Elle se doit en effet, de concilier la production de logements et d'habitat avec des injonctions, parfois contradictoires entre développement économique, offre de services publics, augmentation de la capacité alimentaire, déploiement des énergies renouvelables, préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, protection de la biodiversité, etc.

L'objectif de diminution de la consommation foncière de 50 % à horizon 2030 et l'incitation à l'engagement dans la trajectoire Zéro artificialisation nette visent, ainsi, à guider les choix de développement et d'aménagement selon une approche plus vertueuse basée sur la sobriété foncière et la prise en compte de la qualité agronomique des sols et des continuités écologiques.

La démarche « CERCA » (connaître, éviter, réduire, compenser) s'inscrit en cohérence avec cet objectif qualitatif et invite à valoriser les services rendus par les espaces agricoles, naturels et forestiers, notamment vis-à-vis des risques et des effets liés au réchauffement climatique.

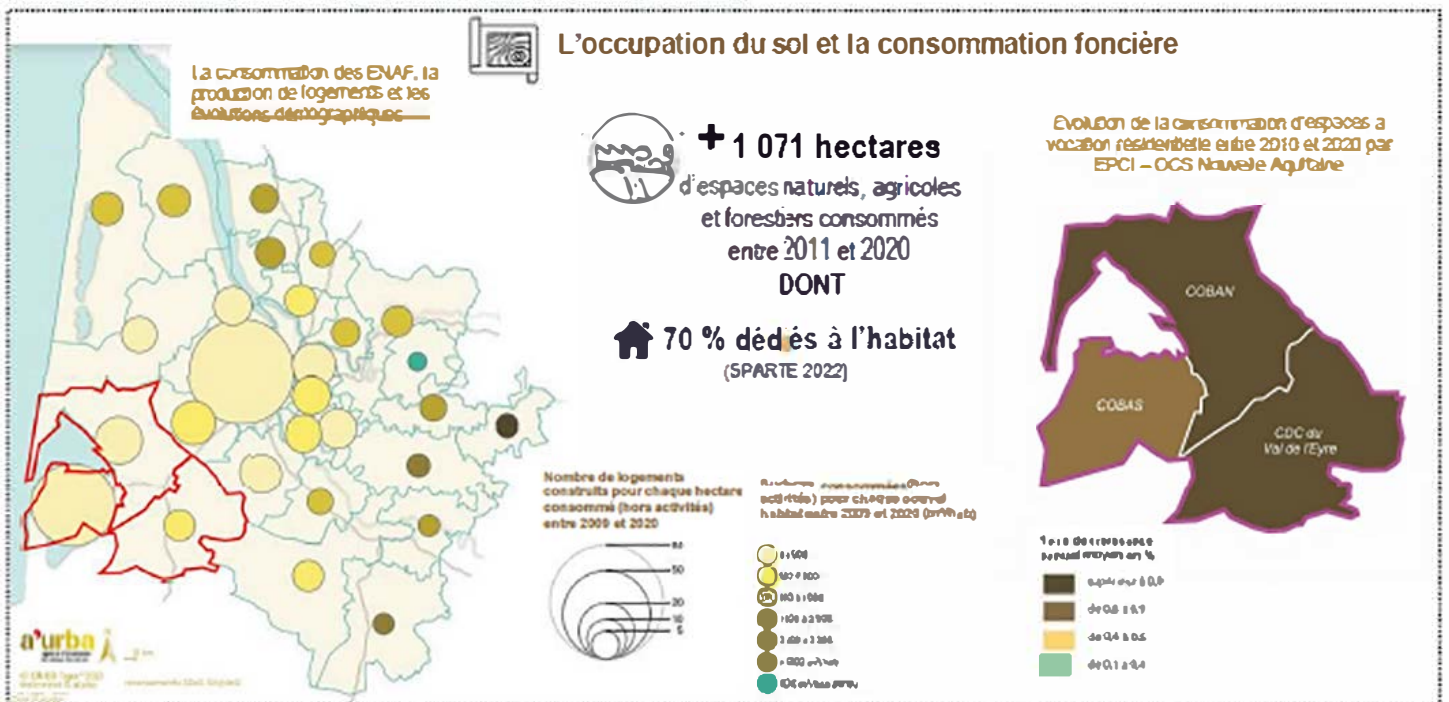
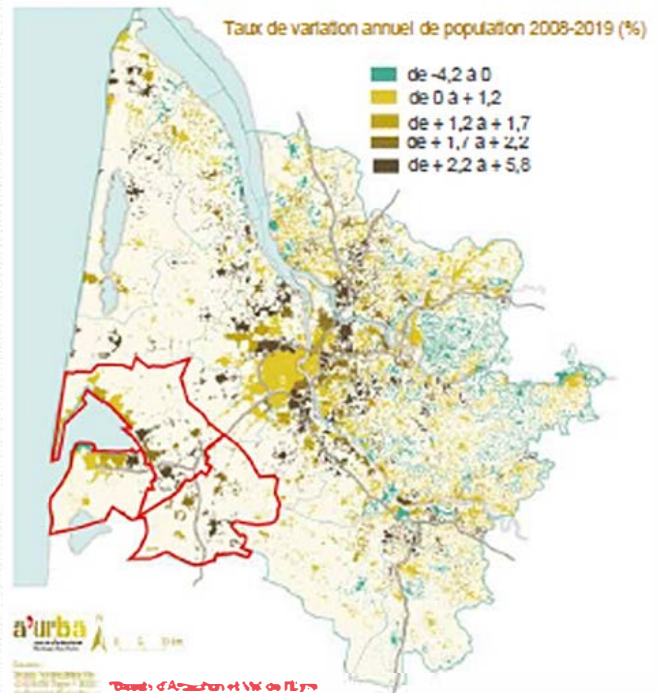
Dans ce contexte, les solutions à trouver pour tendre vers ce difficile équilibre entre développement de l'habitat et préservation des ressources naturelles nous incitent à changer de paradigme et à tendre vers un habitat et un urbanisme résilients conçus autour d'actions, fondées sur la nature et la sobriété foncière : désimperméabilisation, renaturation, muti-usage du foncier, recentrage du développement dans les centres-bourgs et renouvellement urbain, diminution de la taille des parcelles et de l'emprise foncière des projets, etc.

Le défi est aussi d'améliorer la qualité de vie des habitants dans les polarités de l'armature territoriale, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires engagées dans la transition écologique, pour soutenir leurs projets de territoire, en lien étroit avec le développement métropolitain et les dynamiques territoriales de proximité. Il s'agit à ce titre de répondre aux enjeux sociaux des politiques de l'habitat et de diversifier le panel des solutions innovantes ou exemplaires facilitant les parcours résidentiels des habitants, notamment des jeunes, des personnes âgées et des publics vulnérables.

- ✓ Le territoire du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre est un espace très attractif et dynamique, traduisant à la fois la métropolisation girondine et le développement du littoral.
- ✓ Le Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre connaît la plus forte dynamique démographique du département portée par l'arrivée de nouveaux habitants aux tranches d'âges avancées. Ce phénomène de vieillissement sera encore plus marqué à l'avenir. Les niveaux de revenu de la population sont supérieurs à la moyenne girondine, n'excluant pas la présence de difficultés sociales.
- ✓ Le parc de logement est en forte augmentation ces dernières années (28% du parc construit après 2006).
- ✓ La vacance est maîtrisée mais on note une assez forte présence de résidences secondaires et une concurrence entre logements touristiques et permanents.
- ✓ L'offre sociale se développe activement mais la tension sur le logement social reste élevée (plus de 8 demandes pour 1 attribution). Les marchés immobiliers sont marqués par des prix très élevés et en progression. La consommation foncière tend à se ralentir ces dernières années.

Contexte socio-démographique INSEE 2020		
Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre	Gironde	Indicateur
160 189	1 636 391	Population
+1,5%	1,2%	Taux de croissance annuel moyen 2014-2020
-0,4%	0,2%	Dû au solde naturel
1,9%	0,9%	Dû au solde migratoire
2,1	2,1	Taille moyenne des ménages
35%	38,7%	Personnes seules
32%	25,7%	Couples sans enfant
23%	24%	Couples avec enfant(s)
9%	9,4%	Familles monoparentales
24 283€	23 180€	Revenus médians des ménages par UC
5 900	94 765	Bénéficiaire du RSA (CD33-2021)
11%	11,8%	Taux de chômage

Variation du nombre d'habitants entre 2008 et 2019



Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre

Les chiffres clés



Parc de logements

INSEE 2022 ; Sitede2 2021 ; DREAL 2020 ; A'urba 2022

67 % de résidences principales

29 % de résidences secondaires

4 % de logements vacants

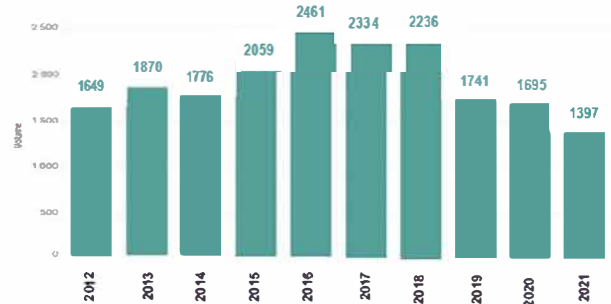
112 567 logements en 2020 :

- Moyenne annuelle 2019 2021: 1611 logements
- 2 290 logements commencés par an depuis 2011
- 28% du parc construit après 2006



Logements commencés par année

Sitede2 2021



Marchés immobiliers DV3F, A'urba

	Appartement	Maison
Prix à l'achat/m ² 2020	4 783 €	3 918 €
Evolution des prix 2018-2020	18,1 %	11,6 %

Loyer au m² moyen du parc locatif sur le marché libre pour les T2 en 2018

Entre 11,7 €/m² et 13,3 €/m²



Parc locatif social (LLS)

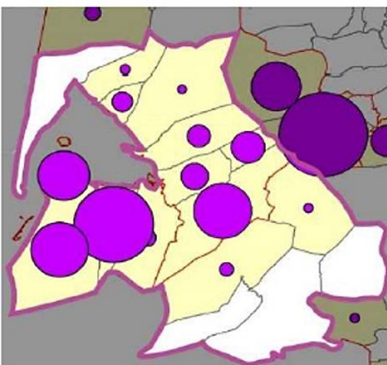
DREAL - RPLS au 1/01/2022

7 635 LLS soit 10% du parc en 2021

COBAS	4 546 LLS	13,3 % du parc
COBAN	2 436 LLS	7,6 % du parc
CDC Val de l'Eyre	653 LLS	7,5 % du parc

158 ventes HLM entre 2015 et 2020 (données DDTM33)

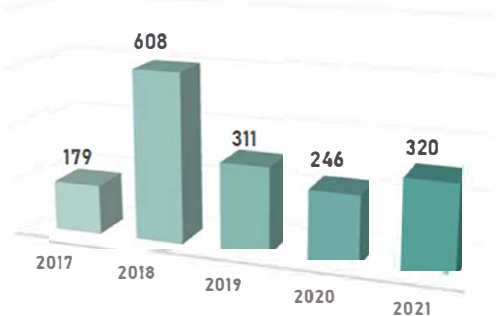
Logements sociaux agréés en PLUS et PLA1 familiaux – DHU-CD33



LLS agréés	2015-2020	2021-2023
COBAS	1 118	815
COBAN	977	156
CDC Val de l'Eyre	118	281
Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre	2 213	1 252

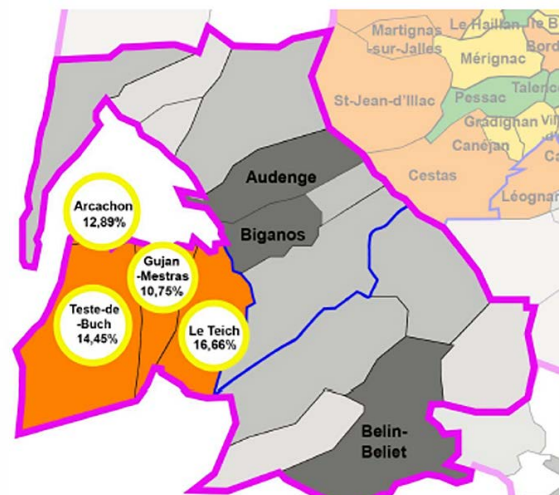


Nombre de logements locatifs sociaux livrés dans l'année – RPLS au 1/01/2022

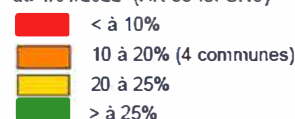


Mise en œuvre de l'article 55 de la loi SRU sur le Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre

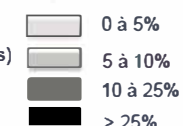
Nom des communes soumises au dispositif SRU	Parc de logements sociaux au 01/01/2022	Taux de logements sociaux au 01/01/2022	Commune carencée	Déficit LLS au 01/01/2022 pour atteindre 25 % LLS
Arcachon	989	12,89%	oui	928
Gujan-Mestras	1215	10,75%	oui	1609
La Teste-de-Buch	2142	14,45%	oui	1563
Le Teich	721	16,66%	oui	361



Taux de logements sociaux au 1/01/2022 (Art 55 loi SRU)



Taux de logements sociaux au 1/01/2019 (RPLS, DDTM)

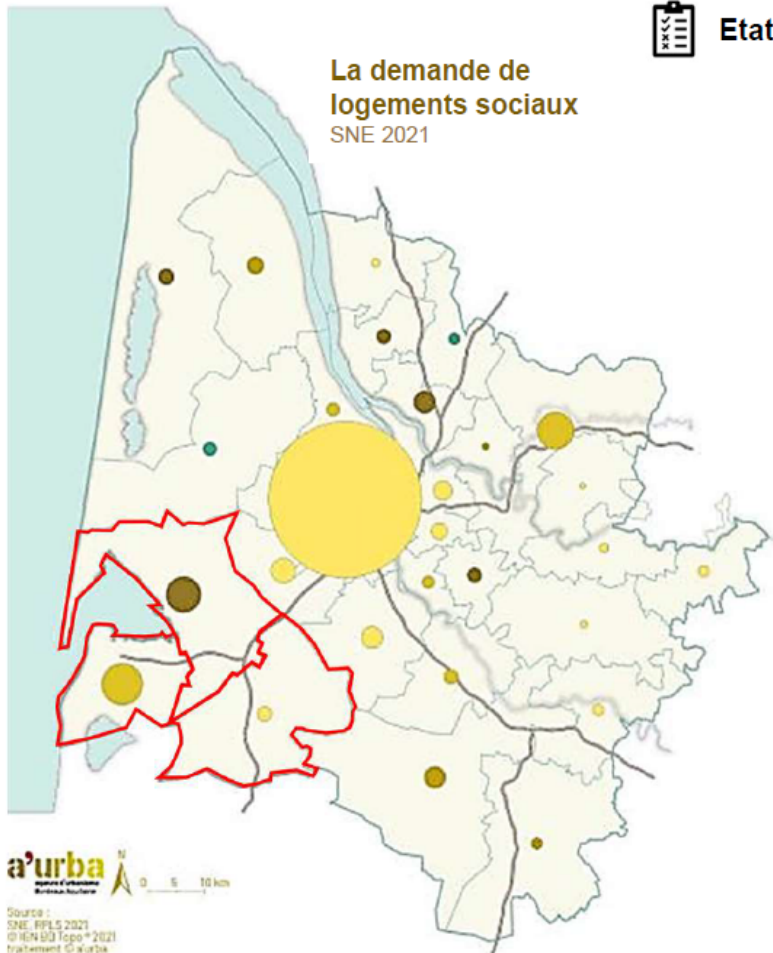


XXXX X% commune carencée



Etat de la demande et des attributions de LLS en 2023

SNE 1/12/23



La demande de logements sociaux SNE 2021

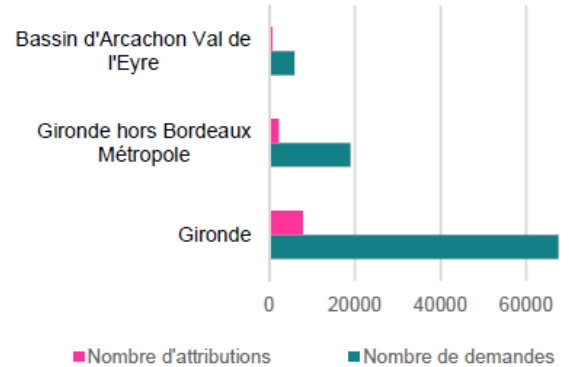
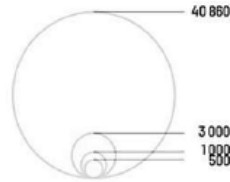
a'urba
Agence d'urbanisme Bordeaux-Métropole

Source : SNE, PPLS 2021 © IGN BD Topo+ 2021 Traitement : a'urba

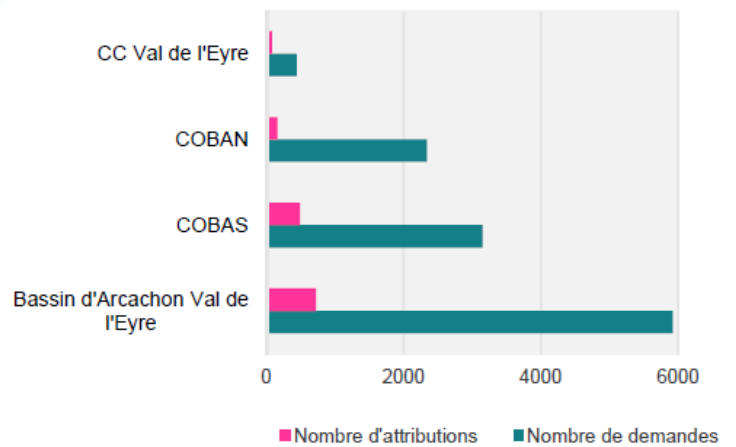
Nombre de demandes pour 100 logements sociaux existants au 01/01/2021

- de 26 à 60
- de 60 à 70
- de 70 à 80
- de 80 à 100
- de 100 à 129

Nombre de demandes au 31/12/2021



Périmètre Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre

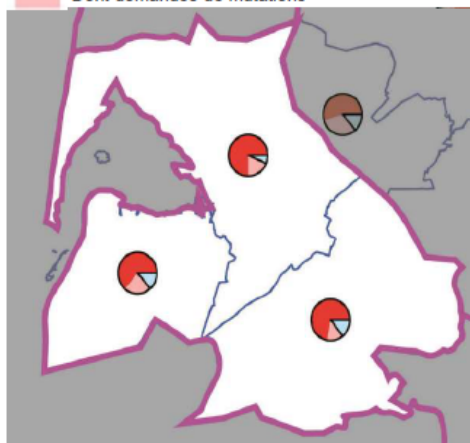


- Nombre d'attributions
- Nombre de demandes (en stock)
- Dont demandes de mutations



8,2 demandes pour 1 attribution

SNE 1/12/2023 – DHU-CD33



Ratio demande/attribution		Nombre de demandes	Nombre d'attributions	Evolution ratio 2021-2023
Gironde	8,5	67 545	7 884	+ 2,7
Gironde hors Bordeaux métropole	8,8	18 932	2 174	+1,69
Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre	8,2	5 923	718	+ 0,87
COBAS	6,5	3 148	487	- 0,03
COBAN	14,8	2 338	158	+ 4,99
CDC Val de l'Eyre	6	437	73	+1,11



Opérations programmées et dispositifs de revitalisation de l'habitat engagés dans les villes et cœurs de bourg au 1/08/2023



- OPAH de la COBAS (2021-2026)
- Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en projet
- Commune labellisée « Petite Ville de Demain »

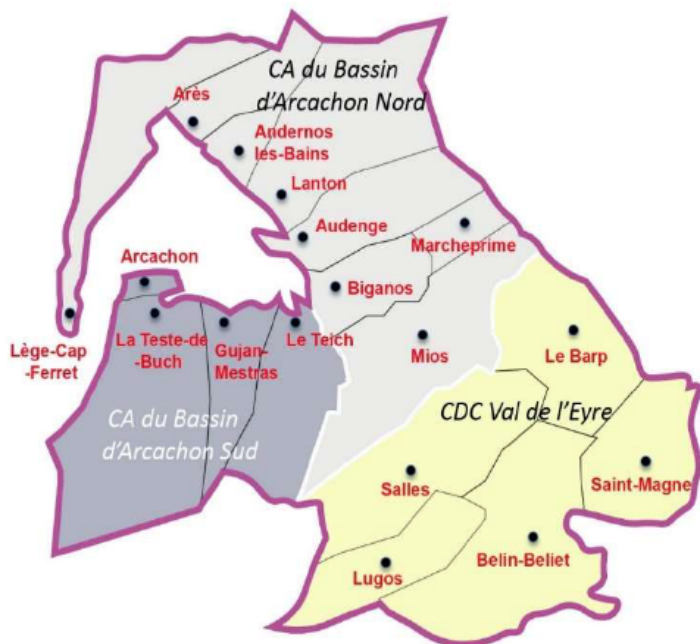
Parc privé

Opérations programmées en œuvre :
COBAS : OPAH 2021-2026
 2 551 logements potentiellement indignes, soit 3,69 % du parc
 (Données PPPI 2021 sur Filocom 2017)

- Bilan parc privé 2015-2020 :
- Travaux sur copropriétés fragiles : 24 logements (2019, La Teste-de-Buch)
 - 373 ménages propriétaires occupants aidés dans la réhabilitation des logements, dont 107 propriétaires très modestes aidés par le Conseil départemental
 - 2 logements locatifs remis sur le marché



Démarches de planification territoriale engagées au 1/08/2023



- PLH de la COBAS 2017-2023 en révision
- PLH de la COBAN en élaboration
- PLUih de la CDC Val de l'Eyre arrêté le 7/04/23
- SCOT du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre arrêté le 25/05/23



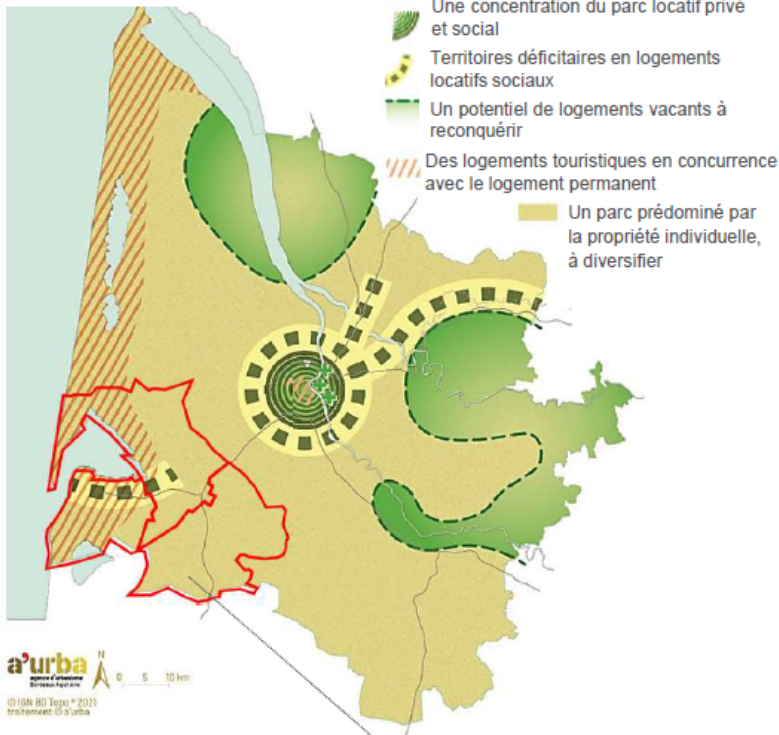
Conventions engagées entre les territoires et l'EPFNA au 1/01/2023



- Convention d'objectifs
- Convention opérationnelle
- Convention d'objectifs et opérationnelle



Le parc de logements en synthèse

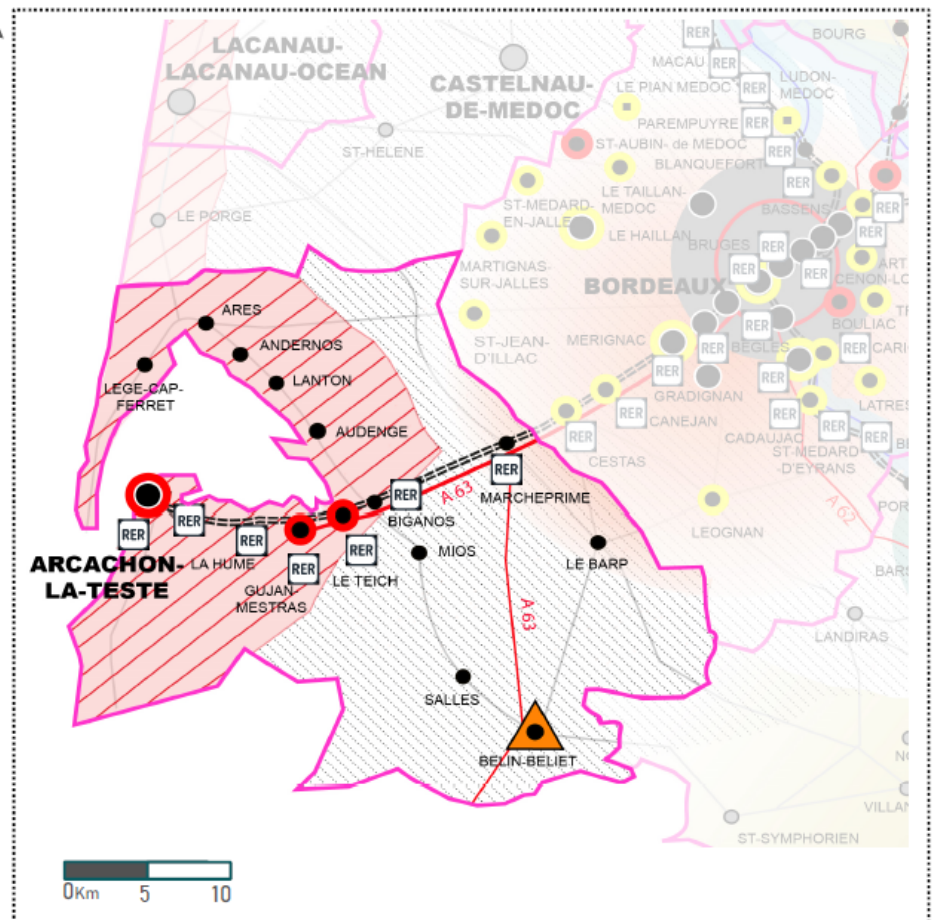


Les grands enjeux habitat du territoire

- Détendre la pression sur l'habitat dans les territoires touristiques (réguler la concurrence des marchés du logement secondaire et touristique, intensifier l'offre sociale), et anticiper les impacts de l'érosion côtière
- Répondre aux enjeux de montée en diversité de l'habitat dans les territoires en développement
- Accompagner la diversification sociale des parcs de logements en optimisant la consommation foncière

Développement de l'habitat dans les centralités du SCOT du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (SYBARVAL) :

- Polarité de niveau 1 du SCOT / zone tendue
- Polarité de niveau 2 du SCOT / zone tendue
- Commune soumise à l'application de la loi SRU / en carence
- Projet de revitalisation urbaine engagé dans le cadre du programme national « Petite Ville de Demain »
- Réseau RER girondin





1 - Production d'une offre nouvelle ou renouvelée



Contexte et enjeux

- ✓ Le bâti existant est peu disponible, plutôt en bon état et coûteux. L'option de recyclage et de reconstruction se présente donc comme une hypothèse complexe d'un point de vue économique.
- ✓ L'exercice du DPU peut permettre la sortie d'opérations en densification en lien avec l'EPFNA et les bailleurs sociaux.

Priorités d'action

- > Poursuivre l'effort de production de logements en priorité dans les enveloppes urbaines existantes et les polarités identifiées par le SCOT du SYBARVAL
- > Diversifier les produits logements pour mieux répondre aux besoins des familles, personnes âgées, publics jeunes, travailleurs saisonniers et ménages les plus précaires
- > Maintenir un niveau d'exigence sur la qualité des logements (double orientations, espaces extérieurs, superficies...)
- > Evaluer le besoin en logement intermédiaire afin de le développer en complément de l'offre locative sociale

2 – L'offre de logements sociaux



Contexte et enjeux

- ✓ Les 4 communes de la COBAS sont carencées au titre de l'article 55 de la loi SRU (bilan 2020-2022). L'objectif de rattrapage du déficit de logements locatifs sociaux est compris désormais entre 25 % et 33 % selon la situation de la commune
- ✓ Une offre en logement abordable en fort développement qui reste concentrée sur les produits locatifs familiaux traditionnels et sur les financements PLAI, PLS et PLUS
- ✓ Des opérations en bail réel solidaire (BRS) émergentes et en projet sur le territoire
- ✓ Le développement significatif d'opérations de petite taille (10-15 logements) sur la COBAN
- ✓ La COBAN se positionne pour garantir les emprunts des bailleurs en coordination avec le Conseil Départemental

Priorités d'action

- > Adapter la production sociale à la pression renforcée des besoins, à hauteur de 800 LLS par an, et optimiser le parc en regard de la raréfaction de la ressource foncière sur le territoire
- > Accompagner l'effort de production des communes soumises à l'article 55 loi SRU et anticiper l'entrée à moyen terme de la COBAN dans le dispositif SRU
- > Mettre en place une politique intercommunale d'attribution des logements sociaux (en cours sur la COBAS et la COBAN).
- > Diversifier les produits en logement social, notamment en direction des familles (accession sociale, logement intermédiaire) et des publics spécifiques seniors et jeunes (logement intergénérationnel)

3 – Résidences secondaires / touristiques



Contexte et enjeux

- ✓ Les résidences secondaires et locations touristiques opèrent une concurrence soutenue au locatif permanent, notamment à l'encontre des ménages les plus jeunes

Priorités d'action

- > Réguler l'offre en place par l'accompagnement à la reconversion des résidences secondaires en habitat permanent et par la maîtrise des locations touristiques



4 – Rénovation du parc existant



Contexte et enjeux

- ✓ Dans le cadre du PCAET, plusieurs plateformes d'accompagnement des habitants sur la rénovation énergétique sont opérationnelles à l'échelle de chaque intercommunalité : ECO'BAN (COBAN), Service Habitat de la COBAS (COBAS) et RENOVE (CC du Val de l'Eyre).
- ✓ Une OPAH lancée il y a 2 ans par la COBAS qui concerne aujourd'hui 80 dossiers (amélioration de la performance énergétique, accessibilité/adaptation à l'âge, développement du parc locatif conventionné)

Priorités d'action

- > Poursuivre l'animation des plateformes d'accompagnement sur la rénovation énergétique
- > Accompagner la montée en charge de l'OPAH de la COBAS, et évaluer l'intérêt d'une intervention sur les copropriétés
- > Engager la mise en œuvre de programmes d'amélioration de l'habitat sur la CDC Val de l'Eyre, et accompagner la montée en charge de la plateforme de rénovation énergétique Eco'ban de la COBAN
- > Adapter le parc le plus ancien aux besoins actuels des ménages (mise aux normes, lutte contre la précarité énergétique, confort, vieillissement de la population...)
- > Cibler en priorité la rénovation des passoires thermiques et accompagner les ménages identifiés

5 – Foncier



Contexte et enjeux

- ✓ Un accès au foncier contraint et coûteux et des besoins croissants de la population en place et à venir
- ✓ Le SCOT SYBARVAL fixe à échéance 2030 une réduction de 50 % du rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- ✓ Le maintien d'une qualité paysagère est un enjeu pour le territoire ; le PLH de la COBAN souhaite mettre en place un guide blanc avec un volet accompagnement des porteurs de projet

Priorités d'action

- > Assurer une stratégie foncière de court terme (gestion du droit de préemption) et moyen-long terme, en lien notamment avec l'EPFNA
- > Accompagner la trajectoire du territoire vers le ZAN, avec l'adaptation d'outils et de méthodologies relatives à la définition et au calcul de l'artificialisation des sols
- > COBAS : articuler la trajectoire démographique fixée par le SCOT du SYBARVAL et les enjeux de rattrapage du déficit de l'offre locative sociale, à l'appui des outils dédiés (servitudes de mixité sociale, emplacements réservés, coefficient de majoration, etc.)
- > COBAN : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie foncière, suite à la formalisation de son 1^{er} PLH

6- Habitat/mobilité/emploi



Contexte et enjeux

- ✓ La relation domicile travail est au cœur du déploiement du territoire, avec une part modale de la voiture individuelle prépondérante en dépit d'une augmentation de la fréquentation des gares
- ✓ Les difficultés d'accès au logement sont un frein au recrutement et à l'installation d'entreprises sur le territoire

Priorités d'action

- > Optimiser les potentiels fonciers dans les 7 quartiers de gare, sites à enjeux d'aménagement majeurs du territoire en interaction avec le développement métropolitain



7 – Besoin des ménages et de logements spécifiques



Contexte et enjeux	Priorités d'action
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une offre de logement à bas loyer insuffisante pour loger certains publics : jeunes, saisonniers ✓ 3 structures FJT en place ou à venir totalisant 100 places (Habitat Jeunes) ✓ Un hôtel et 2 résidences pour saisonniers en projet pour une capacité de 765 places 	<ul style="list-style-type: none"> > Diversifier la production pour répondre aux besoins des familles, personnes âgées, jeunes, saisonniers et ménages précaires > Adapter l'offre d'habitat au défi démographique du vieillissement par la diversité des solutions proposées : adaptation des logements privés à la perte d'autonomie, habitat intergénérationnel, habitat inclusif, établissements d'hébergement, résidences autonomie, etc. > Développer les structures d'hébergement et de logements adaptés : créer une à deux résidences généralistes sur le territoire, ainsi que des structures d'accueil adaptées pour les travailleurs saisonniers : FJT, RHVS, etc. > Expérimenter l'offre de colocation intergénérationnelle auprès des personnes âgées disposant d'un grand logement

8 – Enjeux climatiques / environnementaux



Contexte et enjeux	Priorités d'action
<ul style="list-style-type: none"> ✓ La Loi Littoral pose un cadre contraignant à la production de logements sur le territoire ✓ Le recul du trait de côte pose la question du devenir des logements concernés et le relogement des ménages ✓ Des réflexions en cours en matière de recomposition spatiale sur plusieurs secteurs littoraux (études en cours à Lège-Cap-Ferret et à La Teste-de-Buch) ✓ Les 3 EPCI membres du syndicat ont transféré leur compétence afin que le SYBARVAL mènent les études et mettent en œuvre un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour leur compte afin de réduire les émissions de GES et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique ✓ Forte vulnérabilité des milieux récepteurs aux rejets des eaux usées traitées et des eaux pluviales ✓ Territoire à Risque important d'Inondation du Bassin d'Arcachon (10 communes) au titre de l'aléa submersion marine ✓ Territoire marqué par les aléas remontée de nappes et feu de forêt 	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en œuvre le PCAET à l'échelle du SYBARVAL > Faire de la réduction de la consommation d'énergie une priorité pour le secteur de l'habitat > Limiter les impacts de l'habitat et du dérèglement climatique sur les milieux naturels et la biodiversité par l'application des prescriptions du SCOT du SYBARVAL, notamment son volet Littoral > Encourager le recyclage des eaux de pluie dans l'habitat > Renforcer la prise en compte du risque inondation et la culture du risque > Intégrer aux programmes des lisières avec infiltration de l'eau de pluie

9 – Observation de l'habitat, ingénierie et gouvernance



Contexte et enjeux	Priorités d'action
<ul style="list-style-type: none"> ✓ La COBAN entend structurer son intervention sur le champ de l'habitat à l'appui de son 1er PLH avec notamment la mise en place d'un observatoire axé sur l'habitat, le foncier et les formes urbaines ✓ Un observatoire est également en cours de création sur la COBAS ✓ Le GIP Littoral intervient en appui à la mise en œuvre de politiques dédiées à la préservation et l'aménagement des espaces littoraux 	<ul style="list-style-type: none"> > Capitaliser l'ingénierie développée par le SCOT du SYBARVAL territoire test pour l'application de l'Occupation des sols à grande échelle (OCSGE), et précurseur sur l'observation des dynamiques foncières et de la consommation d'espace > Mutualiser les observatoires de l'habitat et du foncier à l'échelle du SCOT, des intercommunalités, en lien avec l'observatoire départemental de l'habitat

Annexes

Cartographies départementales – zonage ABC



PRÉFET DE LA GIRONDE

 Liberté

 Égalité

 Fraternité

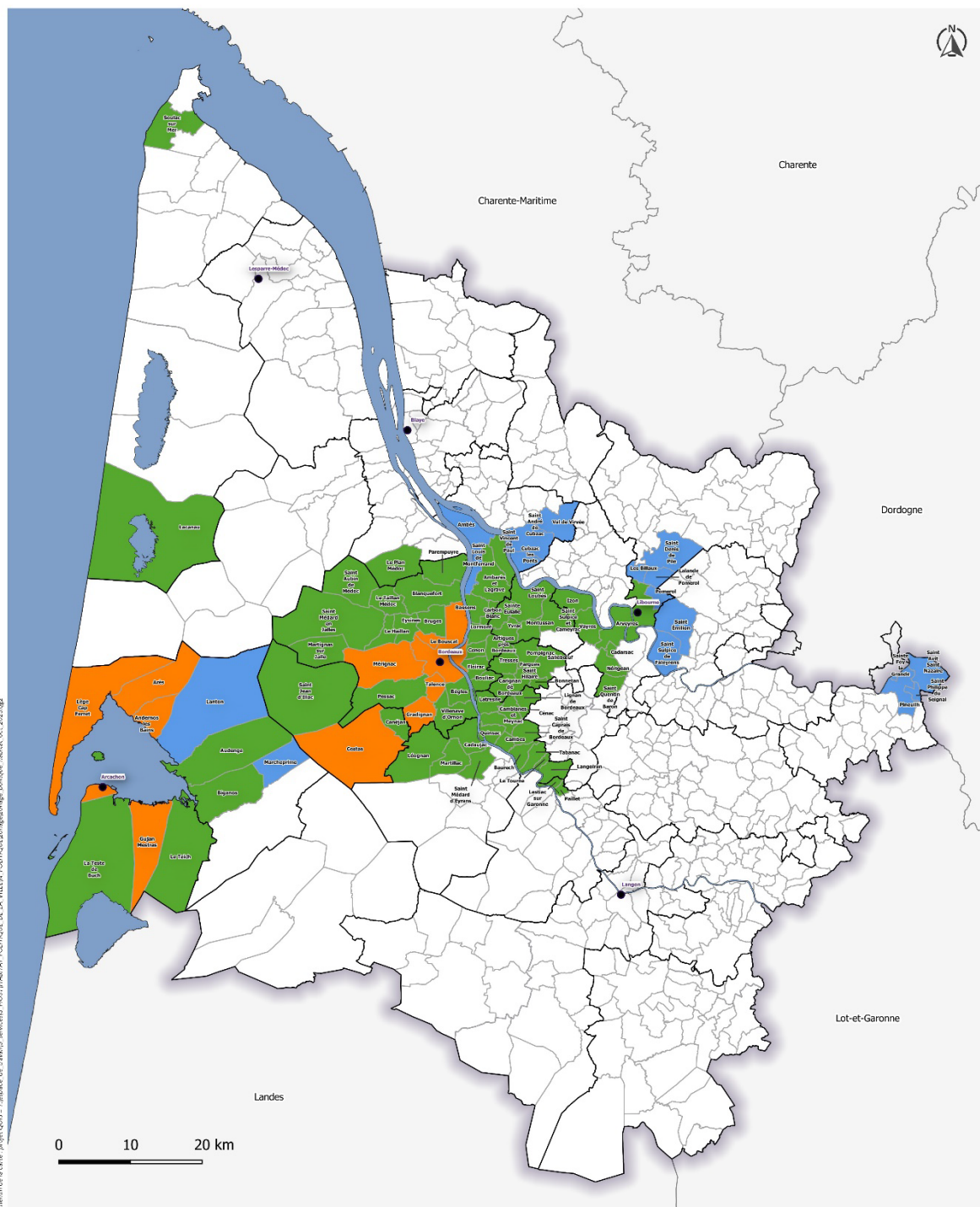
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

 Service Habitat, Logement, Construction Durable

Département de la Gironde

 Zonages "A/B/C"

Mise à jour : Arrêté du 2 octobre 2023 au JO



Zonages "A/B/C"

■ A	■ B1	■ B2	■ C
---	---	--	--

Le zonage "A/B/C" effectue un "classement des communes du territoire national en zones géographiques en fonction du déséquilibre entre l'offre et de la demande de logements". Par ordre décroissant de tension, les zones géographiques sont : A bis, A, B1, B2 et C. La zone A bis est incluse dans la zone A, les zones B1 et B2 forment la zone B.

Référentiels : © IGN-BD TOPO®
 Sources des données : DDTM 33 + JO ; Arrêté du 2 octobre 2023
 Commandeur : SRECO
 Traitement : SACV / UAC par TM et tb
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Cité administrative - Rue Jules Ferry - BP 90 - 33 090 BORDEAUX Codex

Octobre 2023

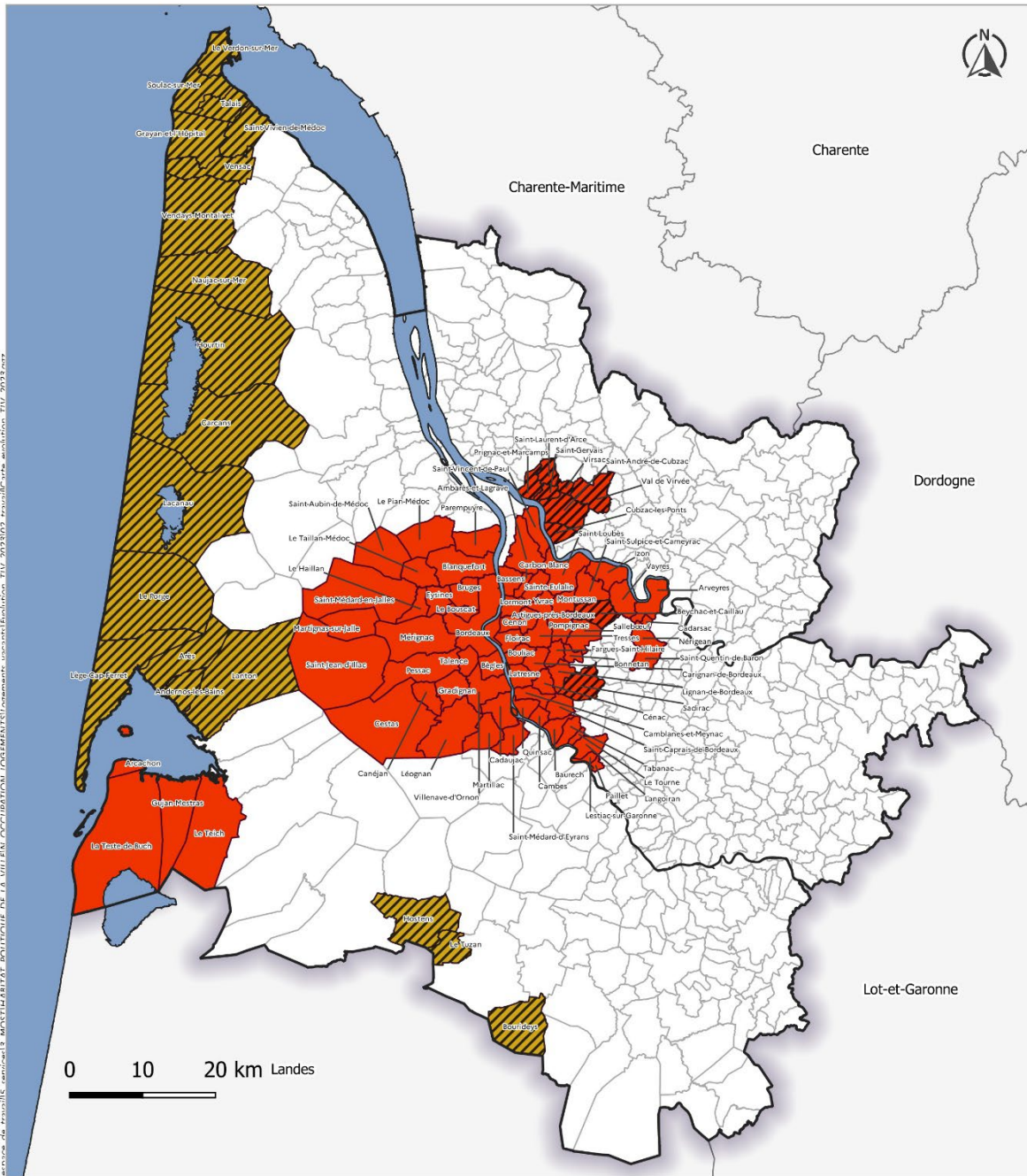
Cartographies départementales - communes soumises à la taxe sur les logements vacants



Département de la Gironde
 Evolution de la liste des communes concernées par la taxe sur les logements vacants (TLV) suite à la parution du décret n° 2023-822

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 Service Analyses, Connaissance et Valorisation

Mise à jour : septembre 2023



Légende

- zone tendue aggro (article 232-I-1° du CGI)
- zone tendue hors aggro (article 232-I-2° du CGI)
- nouvelles communes concernées par la TLV suite à la parution du décret n° 2023-822 du 25 août 2023

Commentaire :
 Décret n° 2023-822 du 25 août 2023 modifiant le décret n° 2013-392 du 10 mai 2013 relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants instituée par l'article 232 du code général des impôts

Référentiels : © IGN-BD TOPO®
 Sources des données : DDTM 33 + Données 232-I-1° et 232-I-2° du CGI
 Demandeur : SHLCD
 Traitement : SACV / UAC par TM
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Cité administrative - Rue Jules Ferry - BP 90 - 33 090 BORDEAUX Cedex

Septembre 2023

